

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 01/10/2024

ID: 063-216304303-20240917-240917_8-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en

exercice: 33

Nombre de conseillers

présents : 26

Procurations: 3

Nombre de conseillers

absents: 4

OBJET:

Convention de mise à disposition d'une emprise foncière et mobilier urbain Avenant n°1

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 septembre à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi 11 septembre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire;

Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Serap ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Claude GOUILLON-CHENOT, Michelle MAGNOL à David DEROSSIS,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR, Betul SIMSEK, Monique DURAND-PRADAT, Patricia BOSTMAMBRUN,

Secrétaire de séance :

Christophe MANKA



Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 01/10/2024

ID: 063-216304303-20240917-240917_8-D

- N°8-

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE EMPRISE FONCIERE ET MOBILIER URBAIN - AVENANT N°1

• **Vu** la convention de mise à disposition entre la Ville de Thiers et le Syndicat Mixte des transports Urbains du Bassin Thiernois (SMTUT) ;

Le Syndicat Mixte des transports Urbains du Bassin Thiernois (SMTUT) est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son ressort territorial. A ce titre, ce dernier a décidé la mise en place d'un réseau de transports collectifs sur son ressort territorial, sous forme de navettes urbaines régulières, d'un transport à la demande urbain et rural.

Cette offre de transport lancée en 2020 auprès des usagers couvre l'ensemble des 33 communes sur les intercommunalités de Thiers Dore et Montagne et Entre Dore et Allier.

Afin de permettre la bonne exploitation du réseau, le SMTUT doit mettre en place du mobilier urbain sur les arrêts nécessaires à l'exploitation : implantation de poteaux et d'abribus d'informations sur le trottoir.

Le SMTUT propose un avenant n°1 à la convention concernant des ajustements sur certains lieux dont sur la Ville de Thiers ainsi que pour le déploiement de la future ligne 12 reliant CHATELDON à COURPIERE.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition entre la Ville de Thiers et le SMTUT ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Christophe MAMKA

Le Maire,

Stéphane RODIER